

Arrêté N° 2025-PG-071
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE
LA PROMOTION INTERNE (après examen professionnel)
Année 2025

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-011 du 20 janvier 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2025 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel au lundi 19 mai 2025,

Considérant que deux nominations par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel ouvrent droit à une nomination par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise après réussite d'un examen professionnel,

Considérant qu'à ce jour, 8 possibilités de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel sont dégagées en 2025, ces derniers résultants de :

- 2 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel suite à promotion interne 2023 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel,
- 14 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel suite à promotion interne 2024 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.

Considérant que les 3 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées par les articles 6-2^e et 16 des décrets précités pour être nommé par voie de promotion interne,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1^e du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL (après examen professionnel) au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée ainsi qu'il suit :

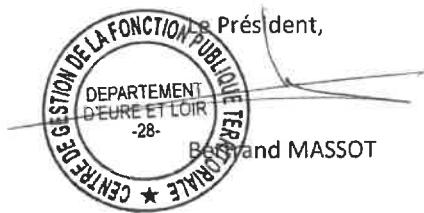
NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
AUGER	ARNAUD	H	MAIRIE DE ECROSNES
DESLANDES	STÉPHANE	H	MAIRIE DE CHÂTEAUDUN
PAILLARD	MATTHIEU	H	MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF EN THYMERAI

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2025. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1^{er} octobre 2027 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} octobre 2028.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 9 septembre 2025



La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,

Par un affichage

Par la transmission au contrôle de légalité le

10 SEP. 2025

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à
compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application
informatique « tél'recours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr.